

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 à 18 h 30, les projets de résolution relatifs aux projets particuliers suivants :

- **Le projet de résolution relatif au projet particulier PP27-0362 visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire sur le lot 1 878 709 (1265092009).**

Ce projet de résolution ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- **Le premier projet de résolution relatif au projet particulier PP27-0365 visant à permettre la démolition du bâtiment commercial situé au 8805, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) (1265092010).**

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

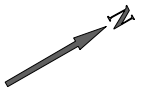
Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0429 et ses zones contiguës 0150,0370,0413, 0414, 0432, 0436, 0443, 0446, 0449, 0450, 0452, 0456, 0467, 0472, 0649, 0650.

- **Le premier projet de résolution relatif au projet particulier PP27-0366 visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 6 659 384 (1268208001).**

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0560 et ses zones contiguës 0517, 0531, 0556, 0564 et 0569.

126 5092 010






- zone visée
- zones contiguës
- ★ bâtiment visé par le projet





126 8208 001

-  zone visée
-  zones contigües
-  bâtiment visé par le projet

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi 10 juin 2026, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle aura désigné, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets particuliers, ainsi que les plans de zones, peuvent être consultés :

- sur le site Web de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-en-matiere-durbanisme-dans-mhm-5560>
- en faisant une demande par courriel à : mhm_greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 3^E JOUR DE JUIN 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc